

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 JUILLET

A propos d'impôts

Deux incidents principaux ont signalé jeudi, à la Chambre, la discussion de la loi sur les contributions directes.

Au début, M. le comte de Lanjuinais a développé, dans un excellent langage, le vœu souvent exprimé par la Société des Agriculteurs de France et par les principaux syndicats agricoles, en faveur de la suppression du principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie. Il a très justement montré l'exagération des charges qui grèvent l'industrie agricole et qui, par le jeu des centimes additionnels, deviennent de plus en plus lourdes, tandis que la valeur de la terre a diminué dans la plus grande partie du pays. La richesse mobilière ne cesse pas de croître. Or, ceux qui la possèdent ne sont atteints par le fisc que de deux façons : ils payent les taxes mobilières et leur part des contributions indirectes. Au contraire, le cultivateur paye trois fois : en premier lieu, il supporte l'impôt foncier ; en second lieu, sa part des contributions indirectes ; en troisième lieu, les centimes destinés aux dépenses départementales et communales.

La justice exigerait donc que la charge du cultivateur fût atténuée ; le dégrèvement de l'impôt foncier en fournirait le moyen. Mais attendre du régime actuel les économies qui devraient être la contre-partie de ce dégrèvement, serait pure illusion. M. de Lanjuinais le sait. En conséquence, il n'a pas réclamé de vote ; son seul objectif était d'empêcher la prescription de courir contre les justes revendications de l'agriculture et, comme il l'a dit, de prendre date en son nom.

Le second incident de la séance a été très important.

Contrairement à l'avis de la Commission du budget et malgré la résistance énergique du gouvernement, la Chambre a voté, par 241 voix contre 233, la suppression de l'impôt des portes et fenêtres.

Que les contribuables ne se réjouissent pas trop tôt ! Ils payeront sous une autre forme ce qu'ils payaient sous celle-là ; la contribution supprimée sera remplacée par une taxe additionnelle à l'impôt foncier des propriétés bâties. La répartition sera-t-elle beaucoup plus équitable ? C'est ce qui n'est pas prouvé.

Assurément, l'impôt des portes et fenêtres était mal assis ; on a constaté que, par rapport à la valeur locative, il oscillait entre 0.03 0/0 dans certains cas et 15 0/0 dans d'autres cas. Mais sa réforme aurait dû être combinée avec celle de l'impôt mobilier.

Il y avait là un travail à effectuer d'ensemble.

La majorité a jugé préférable de faire une besogne hâtive ; peut-être n'est-il pas téméraire de supposer que l'approche des élections départementales a influé sur ses décisions.

On ne peut que regretter de voir des questions traitées aussi légèrement.

Les œuvres vraiment utiles ne s'improvisent pas de cette sorte, sous le coup de préoccupations électorales.

La suppression qui vient d'être votée risque d'aboutir à de nouvelles injustices et de produire des surprises imprévues.

La plupart des membres de la Droite ont refusé de s'y associer ; ils ont prouvé une fois de plus par là qu'ils ne font pas d'opposition systématique et qu'ils prennent au sérieux leur mandat de législateurs.

A LA CHAMBRE

Échec au ministère

M. Pourquery de Boisserin a la parole pour adresser une question sur la situation au Dahomey.

Il dit que le gouvernement fait preuve de peu d'activité.

M. Cavaignac, ministre de la marine, explique les mesures prises.

En ce qui concerne le commandement, M. Cavaignac dit que, sous sa propre responsabilité, il a placé sous les ordres du colonel Dodds, toutes les troupes de terre et la flottille de l'Onélie. Quant aux navires qui gardent le blocus, ils appartiennent à la division navale de l'Atlantique-Sud qui a une mission spéciale à accomplir. Le commandement de ces navires est, par suite, directement rattaché au ministère de la marine.

M. Pourquery de Boisserin répond qu'il y a un danger dans le manque d'unité dans la direction des opérations.

M. Hervieu demande que l'on transforme la question en interpellation. La transformation est ordonnée.

M. Pourquery de Boisserin regrette de nouveau que la direction des opérations ne soit pas confiée à un seul officier. Il dit que le ministre de la marine ne peut pas avoir la prétention de diriger les opérations de son cabinet de la rue Royale.

M. Cavaignac remonte à la tribune.

M. Clémenceau intervient et fait une vive sortie contre le dualisme de la guerre et de la marine.

Un ordre du jour est présenté par la gauche, invitant le gouvernement à placer toutes les forces sous l'autorité d'un chef unique.

Cet ordre du jour est adopté au scrutin public par 287 voix contre 150.

Crise ministérielle

M. Cavaignac dit que ce vote ne lui permet pas de garder son portefeuille et qu'il se retire.

Tous les ministres quittent leur banc et annoncent que, se considérant comme solidaires de leur collègue de la marine, ils vont porter leur démission collective à l'Élysée.

On croit que cette solidarité est pour la forme. Voilà, en tous cas, la session prolongée d'au moins huit jours.

Peut-être aussi que les vacances faciliteront tout arrangement.

Un télégramme chiffré a été immédiatement envoyé à Meaux où se trouve M. Constans. Il émane d'une personnalité parlementaire.

M. Carnot a été avisé de suite de ce qui se passe par le téléphone.

C'est l'irrésolution la plus complète qui ré-

gne à cette heure ; toutefois, le désir que l'on a, dans les sphères gouvernementales, de limiter la crise à la veille des élections, paraît devoir conduire à un replâtrage.

On a entendu cependant M. Loubet, en traversant l'hémicycle après le vote, émettre cet avis que : « tomber pour tomber, il préférerait s'en aller avant les vacances. »

Le mot des-couloirs est celui-ci : se solidariseront-ils ? oui ou non ? Tel est l'état actuel de la question.

A six heures et quart, les ministres ont quitté le Palais-Bourbon par les derrières du Palais où les attendaient leurs équipages.

La discussion, qui n'a pas duré moins de trois quarts d'heure, s'est terminée par la résolution d'envoyer M. Loubet à l'Élysée pour conférer avec le Président de la République de la situation.

Mis au courant des manœuvres constansistes déjà signalées, M. Loubet paraît être revenu sur son premier sentiment.

Ses collègues d'ailleurs et M. Cavaignac lui-même lui ont fait valoir l'intérêt qu'il y aurait à ne pas ouvrir une crise dans les circonstances actuelles.

Cependant on ne peut encore se prononcer définitivement sur l'issue de l'incident.

A six heures et demie, tous les ministres ont reçu de la présidence du conseil l'invitation de se rendre à l'Élysée. Nos premiers renseignements paraissent de plus en plus se confirmer et le ministère, sauf M. Cavaignac, resterait au pouvoir.

Dès hier soir, on désignait le titulaire du portefeuille de la marine. On parlait de l'amiral Gervais.

Politique extérieure

Les Allemands ne sont pas contents, la France a pris le devant, elle a décidé que pour commencer ou terminer le siècle, nous aurions une Exposition, l'Exposition de 1900. Cela gêne nos voisins, ils voulaient en avoir une à Berlin, et c'est la République qui leur joue ce vilain tour. On trouvera donc toujours la France devant soi ? disent-ils. Sans doute et qu'en elle le voudra, à moins qu'on en vienne à décider un désarmement général en neutralisant l'Alsace et la Lorraine. Pourquoi pas ? Cette neutralisation serait acceptée avec plaisir et nous ne serions point exposés à nous rencontrer si souvent et à nous toiser au passage.

La semaine dernière, ne faisait-on pas courir le bruit que l'ambassadeur d'Allemagne avait fait des représentations au gouvernement français à l'occasion du renouvellement des couronnes déposées au pied des statues allégoriques de l'Alsace et de la Lorraine sur la place de la Concorde. C'était, paraît-il, un raconter sans fondement, si ce n'était pas une querelle d'Allemand que l'on cherchait.

La politique extérieure suit son cours : l'Italie, ruinée, à bout de ressources, ne sait plus comment tenir honorablement sa place dans la Triple Alliance. Le roi Humbert serait, dit-on, allé à Berlin exposer à son puissant allié des embarras financiers de plus en plus difficiles, et celui-ci lui aurait répondu : travaillons ensemble à l'entrée définitive de l'Angleterre dans

notre coalition, nous tiendrons la France en respect et vous pourrez réduire vos troupes de terre et de mer et diminuer vos dépenses.

On dit encore — que ne dit-on pas ! — que Guillaume II serait décidé à faire un voyage en Angleterre pour y exposer ses vues au Foreign-Office.

Qu'advient-il ? Rien, le *statu quo*, et l'Italie sera frappée d'impositions nouvelles, absolument comme un pays conquis, sans espoir d'occuper honorablement le septième rang parmi les puissances d'Europe.

La crise financière italienne est bien plus grave en conséquences qu'on ne le croit généralement ; il en peut sortir un jour ou l'autre la dislocation d'une royauté de rencontre au profit d'une république démocratique, si elle n'est sociale.

Guillaume II voudrait bien conjurer le péril que court une de ses alliées, mais sans être obligé de délier sa bourse.

Il y a certainement quelque chose sous jeu, qui préoccupe la Triple Alliance. Une brusque séparation des alliés n'est pas possible en ce moment, par la bonne raison que la Russie s'est rapprochée de la France et par cette autre raison que le socialisme n'a point désarmé et qu'à l'heure actuelle il nous ménage à tous des surprises.

Nous connaissons avant peu les résolutions prises et nous n'éprouverons aucun étonnement le jour où l'on nous annoncera que l'Angleterre fait partie de la Triple Alliance. Ce jour-là, l'Italie, plus rassurée, presque relevée de ses obligations, fera ses petites affaires et renoncera à imposer à ses nouveaux sujets, mécontents et insoumis, des subsides écrasants.

Il y a quelque chose sous jeu, *caveant con-*

sultes ?

Exécution de Ravachol

Comme nous l'avons annoncé hier, Ravachol a été exécuté le matin, à Montbrison.

Les préparatifs sur la place de la Prison pour l'exécution ont commencé à 9 heures du soir.

L'accès de la place a été rigoureusement interdit.

Des ivrognes criant : Vive l'anarchie ! ont été arrêtés.

Les agents de la Sûreté dévisageaient tous les voyageurs arrivant à la gare.

La ville était calme, malgré l'animation de la foule.

Le préfet et le secrétaire général sont arrivés dans la soirée.

M. Deibler, après les formalités accomplies au Parquet, est rentré à l'hôtel du Lion d'Or ; il est sorti à minuit pour chercher la guillotine enfermée à la gare de petite vitesse. Le fourgon a été amené à grand renfort de chevaux et avec l'aide de la gendarmerie au lieu de l'exécution, lequel est très élevé.

Le Palais de Justice, attenant à la prison, semblait transformé en caserne ; il était bondé de troupes.

Toutes les issues aboutissant à la Maison d'arrêt étaient sévèrement gardées et il était

difficile, pour ne pas dire impossible, à un anarchiste quelconque d'assister aux derniers moments du compagnon Ravachol.

Il était 2 heures quand le bourreau est arrivé avec la guillotine sur la place de la prison.

Le brouhaha de la foute était si grand que Ravachol avait certainement dû entendre, sa cellule n'étant éloignée que de 80 mètres environ de la guillotine.

A 3 h. 40, les magistrats pénétrant dans la cellule ont annoncé au condamné que le moment de mourir était arrivé. Il a affecté un grand cynisme. Il a repoussé le secours du prêtre en disant que la religion était une bêtise. La foule de plus en plus bruyante poussait des clameurs. Bien qu'il fit depuis longtemps grand jour, un bec de gaz était resté allumé près de la guillotine. Les soldats du 16^e de ligne barraient les rues avoisinantes.

A quatre heures, les portes de la prison laissèrent passer le fourgon dans lequel Ravachol a été amené sur la place de la prison. La foule était maintenue fort loin de la guillotine. Les journalistes même se trouvaient mal placés, par suite de l'encombrement de l'enceinte réservée par les magistrats et les personnes nombreuses munies de cartes de faveur.

Durant le trajet de la prison à la place de l'exécution, Ravachol jurait et criait. Quand il a été sur la plate-forme de la guillotine, il a voulu s'adresser à la foule en disant : Je veux parler, j'ai quelque chose à dire ; mais les aides firent basculer la planche et Ravachol avait déjà le cou dans la lunette quand il put encore crier : Vive la République. Le couteau tomba aussitôt et la tête roula dans le panier.

Il était 4 heures 5.
Le dernier cri du grand criminel a donc été : *Vive la République!* (Quel honneur pour elle!)

M. PASTEUR

On lit dans l'*Echo de Paris* :
« Très mauvaises nouvelles de la santé de M. Pasteur.

« Il y a quinze jours, sur les conseils des médecins, le célèbre chimiste a dû être transporté au château de Villeneuve-l'Étang, près Garches. Depuis, son état a empiré et cause de vives inquiétudes.

« On dit dans le pays que M. Pasteur est atteint de diarrhée cholériforme : le grand âge et l'affaiblissement du malade menacent de rendre ce mal très dangereux.

« Nous faisons des vœux bien sincères pour le rétablissement rapide et complet de l'illustré savant. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 juillet 1892.

La Bourse a ouvert sous l'impression des mauvaises nouvelles du Tonkin et du Dahomey,

les cours de la rente en ont été affectés, car le 3 0/0 a fermé à 98.45 en recul de 15 centimes sur samedi et le 4 1/2 reste à 106.

La Rente Italienne a des demandes à 89.52; on suppose que le nouvel ambassadeur d'Italie est muni d'instructions plus conciliantes, en vue d'un nouveau traité douanier avec la France. L'Extérieur cote 62 3/8, le Rouble est à 248. Le nouveau Russe à 77 et l'Orient à 65.15.

L'action de la Banque de France est bien tenue à 4.200. Le Crédit Foncier s'inscrit à 4.102. L'émission de 500,000 obligations communales de 500 fr. avec lots remboursables en 75 ans au plus tard et rapportant 16 fr. d'intérêt par an reste fixée au 21 juillet.

La Banque de Paris cote 638 fr. La Société Générale conserve son cours de 465 et le Crédit Lyonnais est très ferme à 780. On sait que ces deux sociétés sont appelées, par l'organisation de leurs nombreuses agences, à prendre une part très importante à la conversion Tunisienne. Cette conversion fait revivre, avec un nouveau titre, une perspective de plus-value qui n'existait plus avec l'ancien titre, lequel avait dépassé le pair de 10 fr. alors que le nouveau est émis à 476.25 soit du 3 0/0 français à 95.25. On verse 50 fr. en souscrivant et 426.25 à la répartition du 15 au 20 juillet.

Les Chemins Économiques valent 422.50.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

TEMPÉRATURE

Hier, le baromètre, qui était resté stationnaire une partie de l'après-midi, s'est mis à descendre tout-à-coup d'une manière très sensible. A ce moment, l'orage était inévitable pour nous. Vers 4 h. 1/2, de légers nuages s'amorcelaient vers le sud et prenaient peu à peu une plus grande extension. Les premiers éclairs se montrèrent à la nuit tombante, pour devenir de plus en plus vifs jusqu'à dix heures, heure à laquelle on entendit un lointain grondement. Une demi-heure après, l'orage était en plein sur Saumur; il ne dura que fort peu de temps, pour reprendre enfin jusqu'à minuit.

Les éclairs se succédaient sans interruption; les coups de tonnerre étaient formidables et très rapprochés. Sans nul doute le fluide a dû trapper le sol en maints endroits, mais nous n'avons pas entendu dire jusqu'ici qu'il ait fait des dégâts.

La pluie est tombée assez abondamment, mais n'a pas pénétré profondément la terre.

Ce matin, l'air était un peu rafraîchi, mais l'atmosphère reste chargée d'électricité. Le baromètre se maintient bas.

LÉGION D'HONNEUR

Deux de nos concitoyens, M. le colonel d'Espinay, directeur de l'artillerie à Cherbourg, et M. Flavigny, chef de bataillon au 129^e d'infanterie, ont été promus au grade d'officier de la Légion d'honneur.

MÉDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été conférée à M. Rio, adjudant moniteur général de gymnastique, à l'École d'application de cavalerie (15 ans de services), et à M. Louis brigadier de gendarmerie à Saumur (24 ans de services, une campagne).

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Commission des courses au trot

Dans sa réunion du 2 juillet, le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur a nommé une commission pour l'organisation des courses au trot.

Cette commission, composée des mêmes membres que celle de l'année 1891, s'est réunie le 9 juillet à la Mairie de Saumur, sous la présidence de M. Perrault, président du Comice, et a pris les décisions suivantes :

1^o Des courses au trot monté auront lieu tous les ans, pendant le mois d'août, sur l'hippodrome de Yarrains.

2^o Le fonds de courses sera alimenté, outre les subventions qui seront demandées à l'Etat, au Département, à la Ville, etc., par des souscripteurs membres de la Société des courses. Ces souscripteurs s'engagent pour trois ans. Ils se divisent en *membres fondateurs*, qui paieront une cotisation annuelle de dix francs au moins, et en *membres titulaires*, dont la cotisation ne pourra être inférieure à cinq francs.

Ces cotisations seront payables au 1^{er} avril de chaque année.

MM. les officiers pourront ne s'engager que pour une année.

3^o Les membres fondateurs ou titulaires auront seuls droit à l'entrée gratuite sur le champ de courses, ainsi qu'à l'accès dans les tribunes. Des cartes spéciales leur seront distribuées.

4^o Seuls les membres fondateurs auront le droit de prendre part aux assemblées du comité des courses.

5^o Pour les personnes qui ne sont pas souscripteurs, l'entrée sur l'hippodrome est fixée ainsi qu'il suit : 50 centimes pour les piétons, 2 fr. 50 pour une voiture à deux roues et 5 fr. pour une voiture à quatre roues.

Nous donnerons ultérieurement le règlement complet ainsi que le programme des courses.

L'EMPRUNT DÉPARTEMENTAL

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* de samedi :

« Nous avons annoncé, dès mardi, que le président du conseil avait déposé un projet de loi tendant à autoriser le département de Maine-et-Loire à contracter un emprunt.

« Une loi du 15 juin 1892 a déclaré d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie de un mètre de largeur,

de Saumur à Cholet, et a approuvé la convention passée entre le département et la Compagnie des chemins de fer de l'Anjou pour la concession de ladite ligne.

« Il y aura 82 kilomètres de ligne à construire, remboursables aux concessionnaires au prix de 40,100 fr. par kilomètre; le total à rembourser sera donc (82 x 40,100) = 3,288,200 fr.

« La Compagnie de l'Anjou s'est engagée à faire une avance de capital de 700,000 fr.; le Conseil général a demandé à ce que le Département soit autorisé :

1^o A emprunter une somme de 2 millions, 588,200 fr. amortissable.— Cette somme jointe aux 700,000 fr. avancés par la Compagnie de l'Anjou complète la somme de 3,288,200 fr. citée plus haut et nécessaire aux travaux de premier établissement :

2^o A s'imposer extraordinairement et pendant cinquante ans de un centime quarante-cinq centièmes additionnels au principal des quatre contributions directes pour assurer le service des intérêts et le remboursement de l'emprunt dont il s'agit, également pour payer à 4 50 0/0 intérêt de 700,000 fr. avancés par la Compagnie de l'Anjou.

« La place nous manque pour dire aujourd'hui comment le produit de ce centime additionnel sera suffisant; pour dire aussi comment l'exposé des motifs du projet de loi présenté par le gouvernement rend hommage à la sage administration du Conseil général de Maine-et-Loire.

« Le projet de loi tend donc à autoriser l'emprunt précité de 2,588,200 fr. remboursables en 50 ans, à un taux ne dépassant pas 4 10 0/0.

« Il tend également à autoriser le département à s'imposer extraordinairement, pendant 50 ans à partir de 1893, de un centime quarante-cinq centièmes additionnels. Ce projet de loi, bien que déposé le 4 juillet, n'a été distribué à la Chambre que le vendredi 8 juillet. Immédiatement nos députés de Maine-et-Loire ont obtenu la nomination d'un rapporteur; c'est M. Villen, député de la Sarthe, qui a été désigné.

« Nous apprenons qu'il s'est mis immédiatement à la besogne, que son rapport sera prêt et déposé aujourd'hui même samedi. Le projet sera appelé en tête de l'ordre du jour. Dans ces conditions, tout fait espérer que la loi sera votée avant la fin de la session.

« Les députés du département continueront à faire toutes les démarches pour obtenir la prompt solution de cette importante affaire.

» H. LARROQUE. »

BREVET SIMPLE

En signalant hier deux élèves de la Retraite de Saumur qui, dans la session de juin, ont subi à Angers les épreuves du brevet simple,

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

XI

LA LUTTE IMPOSSIBLE

La nuit, qui avait été très fraîche, devenait pas froide encore à l'approche des heures qui précèdent le jour. A l'exception des factuaires obligés de veiller sur les abords du château du Versant, toujours au pouvoir des républicains, tous les soldats se tenaient renfermés dans les postes.

Au moment où le caporal chargé de relever les sentinelles procédait à ce soin, à l'entrée principal de la place, un cri qui n'avait rien d'humain le fit tressaillir. Il poussa un formidable qui vive! et ne sut que trop vite, à son gré, qui s'avancait vers lui.

Ce n'est pas qu'on lui répondit, mais il distingua à deux pas deux formes, à lui désagréablement connues, celles de Manette et de son compagnon.

— C'est la sorcière, fit-il tout ému.
Et à ce mot, à ce trouble, ses hommes, auxquels il ne songeait plus à donner des ordres, se sentirent gagnés par une panique superstitieuse.

— Je veux entrer, dit Manette.
— Mais... on ne passe pas! hasarda enfin notre ami La Valeur, car c'était lui-même.
— Je passe partout, moi!... ou je te fais manger par Mouton!...

L'animal, en entendant son nom, renifla et releva la tête; ses barbes se dressaient, son œil commençait à luire.

Les soldats firent résonner la crosse de leurs fusils; il montra les dents.

— Il faut que je parle au commissaire Brutus, reprit Manette, c'est urgent.

— Eh bien! dit le caporal, renvoyez votre bête, on va vous conduire.

Elle se baissa vers Mouton, l'embrassa avec une tendresse qui fit frémir les soldats, et lui montra de la main la direction de la forêt.

Il agita la queue comme un chien caressant, poussa un petit jappement de satisfaction et s'en alla en bondissant.

Pendant que les soldats émerveillés le regardaient courir, Manette, sans attendre l'escorte

dont on la menaçait, se glissait dans le château, et grâce à sa connaissance des localités, devenait bientôt invisible.

Elle ne laissa pas de mettre un délai beaucoup plus long qu'il n'était nécessaire, de son entrée dans le château jusqu'à son apparition dans la chambre du commissaire. A quoi avait-elle employé ce temps?... Son visage exprimait une joie qui faisait peur, ses prunelles dardaient des éclairs aussi menaçants et plus vifs que ceux de son compagnon habituel. Jamais désespoir ni colère ne furent sinistres comme ce rire.

— Hein! qui va là?... qui ose sans mon ordre?... dit Brutus en sursaut.

— Moi! dit-elle en s'appuyant sur les ornements sculptés qui décoraient le pied de la couche seigneuriale, dont il avait fait la sienne.

A la lueur de sa lampe de nuit, il aperçut ce visage pâle, anguleux, crispé par la haine.

— Qui es-tu?... que prétends-tu?...

— Tu ne me connais pas, Antoine Bertrand?

— Mon nom!... Tu sais mon nom!... Pauvre folle! reprit-il en haussant les épaules.

— Folle?... Oui, je l'étais hier, je ne le suis plus aujourd'hui, et je vois à ton étonnement, à ta rage qui n'ose éclater, que toi aussi tu m'as reconnue, et tu commences à comprendre que si la mémoire m'est revenue, j'ai retrouvé la raison aussi.

— Malheur à toi si j'appelle!...

— Tu n'appelleras pas, ou, si tu le fais, on n'arrivera que quand je t'enrai dit et montré ce qui m'amène.

— Ah! c'en est trop, maudite bohémienne!... Il se souleva pour descendre de son lit, car ses blessures étaient presque entièrement guéries. Elle hocha la tête d'un air railleur.

— Cette porte est fermée, et tu n'en trouveras pas la clé; toutes celles des appartements et de la galerie, je les ai jetées par les fenêtres.

— Mais pourquoi?... Quel démon t'inspire?...

(A suivre)

Echo de la correctionnelle :
Le plaignant est un Auvergnat.
— Ainsi donc, lui dit le président, vous portez plainte.
— Pardon, mon président, je porte de l'eau.

ous en avons omis une troisième. M^{lle} Hélène Florent présentée à Poitiers, et qui a eu le même succès.

LONGÉ DU 14 JUILLET DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

La sortie aura lieu le mercredi 13, après la classe du soir. La rentrée s'effectuera vendredi 15, à une heure.

VACANCES

Les vacances des écoles élémentaires publiques du département sont fixées du 31 juillet au 18 septembre inclusivement.

LE GIBIER D'EAU

Les préfets sont autorisés à prendre des arrêtés pour régler, cette année, à partir du 15 août prochain, la chasse au gibier d'eau dans les marais et sur les étangs, canaux et rivières. Cette chasse pourra être prolongée, selon les régions, jusqu'au 30 avril. Elle sera autorisée en barque ou sur une espace de trente mètres, parallèlement aux rives, mais avec l'assentiment des propriétaires riverains.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 10 juillet. — Marguerite-Henriette Galliet, à l'Hospice.

MARIAGE

Le 12 juillet. — Jean-Marie Gardes, mécanicien, à Paris, a épousé Clémentine Robin, sans profession, à Saumur.

LE GÉNÉRAL JACQUEMIN

La *Figaro* publie cette note au sujet de la promotion du général Jacquemin au grade de divisionnaire :

« M. JACQUEMIN, promu, est âgé de 58 ans : il commande par intérim la cavalerie des 11^e et 12^e corps. Il est né à Saumur et fils d'un ancien général commandant l'École de cavalerie. Il est sorti de Saint-Cyr le 1^{er} octobre 1853. Il fut envoyé au 5^e hussards en Algérie ; promu lieutenant en 1857, il était capitaine, depuis 1860, au 2^e hussards, lorsqu'éclata la guerre de 1870. Il assista — et se distingua même — au fameux combat de cavalerie à Rezonville où son régiment se couvrit de gloire et où fut tué le général Legrand. Il fut nommé chef d'escadrons pour sa conduite dans cette journée.

Après la guerre, il passa au 13^e dragons, fut promu lieutenant-colonel en 1875, occupa un emploi au ministère de la guerre et prit le commandement en second de l'École de Saumur.

Colonel du 5^e dragons en 1879, il fut promu général en 1884 et commanda en premier l'École de cavalerie, puis il fut appelé au poste qu'il occupe aujourd'hui. Le général Jacquemin est maintenu dans ses fonctions. »

ARRÊSTATION D'UN VAGABOND PAR DES FERMERS

Mercredi dernier, dans la journée, un individu se présentait à la ferme de la Bréchoire, commune de Cholet, et exploitée par M. Louis Brosseau. Il demanda un morceau de pain, que la maîtresse du logis lui donna aussitôt, puis à boire, ce qui lui fut également accordé. Non content de cela, il avisa le fermier et lui réclama de l'ouvrage. M. Brosseau lui répondit qu'il ne pouvait pas l'occuper, mais qu'en se rendant à Cholet, il avait bien des chances de se faire embaucher, la ville faisant exécuter de grands travaux de terrassements.

Une bordée d'injures et le refus de se retirer furent la seule réponse du vagabond, qui ramassa une énorme pierre dont il se servit pour briser la claie de la cour.

La barrière en morceaux, le misérable cria à M. Brosseau qu'il reviendrait dans la nuit mettre le feu à sa ferme et le faire rôtir lui et tout ce qu'il possédait.

Devant ces menaces, le fermier appela ses deux domestiques et tous les trois s'élançèrent à la poursuite de leur futur rôisseur qui avait déguerpé en les voyant venir.

Alors commença une véritable chasse à courre. Notre vagabond avait gagné la route de

la Séguinière à Cholet et, se voyant serré de près, il sauta dans la voiture de M. Lallemand, de la Séguinière, dont le cheval allait lentement, et chercha à jeter à bas de son siège le conducteur Samsen ; mais il n'eut pas le temps de mettre son projet à exécution, car un des domestiques n'était plus qu'à quelques mètres de lui. Il descendit alors du véhicule, se posta derrière un mur de pierres et s'arma de projectiles.

Cette tactique n'eut point le don d'effrayer les paysans, car l'un d'eux alla carrément à lui, le saisit et le maintint, malgré sa résistance, pendant que les autres lui liaient les mains derrière le dos. On le ramena à la ferme où il fut enfermé en attendant l'arrivée des gendarmes de Cholet, qui vinrent le cueillir dans la soirée. C'est un Breton, nommé Gloanec.

Si tous les cultivateurs se montraient aussi énergiques que ceux de la Bréchoire, il est bien probable que les campagnes seraient bientôt débarrassées de ces dangereux coureurs qui, la menace aux lèvres, mettent chaque jour les fermes à contribution.

CONSEILS ET RECETTES

EAU NON POTABLE

A propos de l'épidémie cholériforme qui règne dans la banlieue parisienne, le docteur Germain Sée a donné à l'un de nos confrères des conseils qu'il est bon de signaler à tous les habitants des localités qui n'ont pour leur consommation que des eaux de mauvaise qualité :

« — J'ai à vous conseiller, a dit le docteur Sée, — ce que je recommande à mes clients et à mes amis, — de faire soigneusement bouillir l'eau dont vous vous servez, aussi bien l'eau de table que l'eau employée pour la cuisson des aliments, et l'eau de toilette aussi ; pour-quoi pas ?

» J'en use ainsi pour ma part.

» Pour redonner à l'eau ainsi devenue saine une fraîcheur agréable et l'oxygène nécessaire, mettez-la dans un alcarazas ; vous aurez de la sorte, au bout de quelques minutes, une boisson qui ne laisse rien à désirer. »

FAITS DIVERS

LA VIANDE DE CHEVAL

Dans le *Bulletin* de la Société protectrice des animaux, M. Decroix, le philanthrope bien connu, auquel on doit l'introduction de la viande de cheval dans l'alimentation de l'homme, a écrit les lignes suivantes :

« Notre première boucherie de viande de cheval a été ouverte en 1866.

» Aujourd'hui le département de la Seine en possède 184, dont 170 dans Paris. L'année passée, la consommation s'est élevée à 22,000 chevaux. Aujourd'hui l'usage de la viande de cheval est entré dans les mœurs.

» J'ajoute, pour ceux qui douteraient de la santé de la viande de cheval, que, depuis près de trente ans, je ne me nourris, chez moi, que de cette viande à l'exclusion rigoureuse de toute autre. J'ai maintenant soixante-dix ans et je doute que peu de personnes de mon âge aient une santé aussi robuste que la mienne ».

UN TALISMAN

On écrit de Londres :

« Un très curieux procès s'est jugé en cour du Banc de la Reine. Une compagnie s'était fondée pour exploiter : « La poire à vaporisation d'acide carbonique », dont les effets hygiéniques et antiseptiques devaient être merveilleux. Par des réclames placées dans différents journaux, la compagnie promettait 100 livres (2,500 fr.) à quiconque serait capable d'avoir l'influenza après avoir acheté et employé la fameuse poire. Une dame fort honnête et peut-être naïve, Mme Carill, fit l'acquisition du talisman et attrapa l'influenza tout comme une autre.

» Elle demanda ses 2,500 fr. La compagnie

répondit qu'une réclame n'entraînait pas contrat entre les parties ; qu'un contrat devait être timbré en vertu de l'acte du timbre de 1870. qu'une telle promesse en tout cas ne pouvait constituer qu'un pari non reconnu par la loi, etc., etc.

» Le juge, M. Hawkins, a condamné ladite compagnie aux frais du procès et à payer 2,500 fr. à Mme Carill. En voilà une à qui l'influenza aura rapporté quelque chose ! »

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Fête Nationale du 14 juillet. — Une journée à Paris. — Train de plaisir à prix très réduits.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix *exceptionnellement réduits*, permettant de passer à Paris la journée du jeudi 14 juillet.

Ce train partira dans la soirée du 13 juillet. Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 14 au 15 juillet.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de : Montmorillon à Poitiers, Yzeures à Châtellerault, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Clefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-sous-Courcillon à Metray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 12 juillet à 6 heures du soir.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1892

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — TARIF SPÉCIAL G. V, N° 106 (ORLÉANS).

Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re} et de 2^e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours, pour les stations balnéaires et thermales ci-après, du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Cambo-ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Gouiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (Les Eaux-Bonnes, Les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestalas (Cauterets), Prades (Le Vernet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres :

Pour une famille de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 9 juillet 1892

TEXTE

Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Voyage du lieutenant Mizon, par Guy Tomel. — Sport nautique en France, par L. Fillol. — Dahomey, par Alexandre L. d'Albèca. — Nos gravures. — Variété, par G. Lenôtre. — Le Salon de 1892, par Olivier Merson. — *L'idée de lord Vaughan*, nouvelle, par Sophie Colonna. — Une statue bien méritée, par Gustave Claudin. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréation de la famille, par Layaud. — *Tante Berceuse*, par Jules Mary.

GRAVURES

Afrique : Mission du lieutenant Mizon. — Au Dahomey. — Les sociétés nautiques en France : le *Rowing-Club*. — Beaux-Arts : *Un Pardon en Bretagne*. — Le monument élevé à Anzin à la mémoire du mineur Fontaine. — M. Cordonnier. — Monument de Clément Marot, à Cahors. — Espagne : Manifestation des femmes de la halle, à Madrid. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille, par Layaud. — Rébus. — *Tante Berceuse*, par G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

Dernières Nouvelles

Paris, 12 juillet, 12 h. 15 soir.

Le nouveau ministre de la marine

Il est probable que M. Burdeau acceptera le portefeuille de la marine. Toutefois la décision sera définitive seulement après la séance de la Chambre d'aujourd'hui.

Catastrophe près Chamounix

Un télégramme de Bonneville (Savoie) annonce ainsi une catastrophe dans la montagne :

Un éboulement s'est produit au-dessus des bains Saint-Gervais, près Chamounix, à la suite duquel de nombreuses maisons se sont écroulées.

Le bruit s'est répandu qu'il y avait une trentaine de victimes. HAVAS.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

Impression sur Papier vergé à la forme spécial pour Officiers ministériels

En application de la loi du 23 juin 1892

Constitution	le cent 4.25
Sommation de communiquer.....	— 4.25
Sommation de restituer.....	— 4.25
Avenir pour plaider.....	— 4.25
Avenir en règlement de qualités..	— 4.25

L'homme chauve-souris!

Oui, l'homme chauve sourit et se réjouit en voyant repousser ses cheveux par l'usage de la Lotion du Dr ROFF... Vous tous pour qui la perte de la chevelure, qui s'en va petit à petit, est une source de tristesse constante, faites usage de cette excellente Lotion régénératrice et vous ne tarderez pas à vous réjouir aussi. Le flacon 3 francs. Dépôt général, maison du Dr ROFF, rue Sainte-Catherine, 165, Bordeaux.

Dépositaire à Saumur : MACHET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

CONVERSION DES OBLIGATIONS COMMUNALES 1860, 1875 et 1881-86

Emission de 500.000 Obligations communales

Remboursables en 75 ans au plus tard, rapportant 16 fr. par an et participant à 4 tirages par an pour 800 000 fr. de lots.

AVEC FACILITÉ DE LIBÉRATION PAR ANTICIPATION

Prix d'émission

Conversion..... 495 fr.
Souscription en espèces. 497 fr. 50
payables 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la répartition et le surplus en 4 versements annuels.

On souscrit le 21 juillet 1892

A Paris

Au Crédit Foncier de France ;
Au Comptoir National d'Escompte ;
A la Société de Crédit Industriel et Commercial ;
A la Société Générale ;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Au Crédit Lyonnais ;
A la Banque d'Escompte de Paris ;
Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie ;
A la Compagnie Foncière de France ;
A la Banque Parisienne ;
A la Banque Internationale de Paris ;
A la Chambre Syndicale des Agents de Change de Paris.

Dans les Départements

Chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux ;
Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances.
Ou dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus.

Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE
Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des
Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 4.50 le litre
Montpellier 45 — ... 4.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 40 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.
Et de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
En l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet,

Un Morceau de Pré

Situé commune d'Allonnes, dépendant des communautés et succession GUYOMARD-GOINARD.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 6 AOUT 1892, à une heure après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le Tribunal civil de Saumur, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré et signifié,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Eugène Guyomard, ancien aubergiste, rentier, demeurant à Saumur, place Saint-Michel,

Avant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1 ;

En présence ou eux dûment appelés de :
1^o Madame Catherine Briest, employée, demeurant à Nantes, hôtel des Voyageurs, veuve de M. Eugène-René Guyomard, au nom et comme tutrice naturelle et légale de Eugène-Marie Guyomard et Anne-Marie Guyomard, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit sieur Guyomard ;

Avant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué exerçant près ledit Tribunal de Saumur, demeurant dite ville, rue du Tem; le, n° 11 ;

2^o M. Michel Gaillard, entrepreneur, demeurant à Chateaux, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Guyomard, ci-dessus nommés, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée, suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Corquefou, en date du treize janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistrée ;

Il sera, le samedi 6 août mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente sur licitation, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un morceau de pré, sis dans la prairie des Assnières, commune d'Allonnes, d'une

contenance de un hectare soixante-dix-sept ares quatre-vingt-sept centiares, joignant au nord Deschamps, au midi Gouvy-Delatre, au couchant Chazelle et autres, au levant Madame Desrois, avec les droits de passage y attachés.

Mise à prix. 1,000 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2^o A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893
Occupée par le Magasin de Lingerie de M^{lle} TAILLARD.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

GUERISON
Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MEMBRES DE
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LETHORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). (Fussell, gratuites par l'envoi)

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraîchissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.

Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix :

Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

CHEVEUX GRIS CHUTE CHEVEUX
LE SUBLIMIOR
Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.
Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4 fr. 50.
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.
ENTREPOT GÉN^l A PARIS : HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice fco sous pli fermé.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT (1^{er} Juillet 1892)

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir		
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	5 56
Liniers-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6
Vernantes	11 43			3 30	8		6 10
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)							
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40
Thouars	2 2 10 18		2 44	5 51	10 10	2 52	3 19 8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Semi-dir.	Mixte	Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir				
Bordeaux			5 40	8 25			12 30	3 40	
Saintes			7 12	9 9	11 40		4 55	7 14	
Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	7 48	9 15	
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	4 35	4 28	5 6	8 323	
Montreuil-Bellay	9 40	6 56	1 7	2 39	5 4	5 48	9 18	10 34	
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		2 53	5 18	6 3	9 26		
Chacé-Varrains	10 11	7 26		3	5 25		9 36		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31		3 5			6 14	9 41	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte		3 16		6 26	9 55	
(départ)		7 25	11 5		2 54		6 5		
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6		6 16		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 1	12 7	
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29	6 29	11 7	12 16	
Vivv	8 14	11 49		3 30	5 57	6 43			
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52			
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6			
Liniers-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18			
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 44	1 39	
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33	3 44	
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	2 33	4 44	
Paris	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10	6 15	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.	Expr.	Omn.		Expr.	Omn.	Expr.
	soir	matin			soir	matin			
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 40	7 35	
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Méritré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 22		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 14	4 20	5 56	6 58	10 24	
— d.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 38	
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Direct
	soir	matin					
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 55
Langeais	2 23	5 46	8	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 12	10 42
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 48
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
a Méritré	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 44	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46	12	

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin		soir	matin	soir
	soir	matin			
Saumur	5 30	1 20	7 20	La Flèche	7 15
Vivv	5 43	1 40	7 34	Clefs	7 31
Longué	5 55	2 1	7 48	Baugé	7 52
Jumelles	6 7	2 23	8 1	Jur'elles	8 9
Baugé	6 22	2 49	8 19	Longué	8 24
Clefs	6 39	3 17	8 38	Vivv	8 37
La Flèche	6 52	3 35	8 52	Saumur	8 50

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

L. MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,